

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 3 OCTOBRE 2016

Année scolaire 2016/207 Numéro de séance :

Date de transmission de la convocation aux membres : 23 Septembre

Président : M. Didier FERRE - Secrétaire de séance : - Quorum : 15 Nombre de présents : 16 présents

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Voyages Scolaires
- Ventilation des IMP
- Convention de partenariat avec la fac de médecine de Montpellier
- Convention de partenariat avec l'IUT département GIM

AFFAIRES FINANCIERES

- Adhésion au télépaiement
- Contrat de location de photocopieurs
- Convention pour un fonds d'aide à la restauration
- Convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes
- Convention de partenariat dans le cadre de l'enseignement théâtre
- Convention de partenariat dans le cadre de l'enseignement cinéma audiovisuel
- Contrat d'entretien machine plieuse

Séance du mardi 28 juin 2016

QUALITE		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M.FERRE Didier	X						
	Proviseur-adjoint	Mme FOSSE Valérie	X						
	Gestionnaire	M. VIDAL Lionel	X						
	Chef de travaux	M. MAYEUR Eric	X						
	C.P.E	Mme JACQUET Marie	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. CRESTA JACQUES			X				
		mme LANGEVINE			X				
	Commune siège	Mme ANGLADE Joelle			X				
	Commune siège	Mme ENRIQUE Francine			X				
	Commune siège	M.REQUESENS Nicolas			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	personnalité qualifié	M. LABORDE Christophe			X				
	personnel d'enseignement	M.HAMZAOUI Mohammed	X						
		Mme DAFURRIELA Cécile	X						
		Mme CROS Edith	X						
		M. LORRE Tanguy	X						
		M.RIBO Nicolas	X						
		Mme PAGES Anne		X			Remplacé par Mme Lebrun		
		M.POUPEAU Emmanuel	X						
	personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme SANCHO Laetitia	X						
		M. DEMAURY Alain		X					
PARENTS D'ELEVES ET ELVES	Parents d'élèves	Mme BARREAUD Patricia			X				
		Mme PAGEOT Jany	X						
		Mme BERNARD Magali	X						
		Mme BOUZAT Corinne	x						
		Mme TOMAS Christine		X					
	Elèves	M.ABESSOLO Achille		X					
		M. ABDELLAOUI Marwane		X					
		Mlle MOULAI Camélia		X					
		M. MEY Bunchanthonn		X					
		Mlle BOULENOUAR Tamra		X					

PRESENCE DU CONSEIL

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, le 6 Octobre 2016

Le quorum étant atteint (16 présents), la séance est ouverte.

Le PV est alors approuvé

Avant de commencer monsieur **POUPEAU**, enseignant, prend la parole pour lire une motion (en annexe) dans laquelle les enseignants demandent la création d'une salle de détente pour environ 40 enseignants de la section professionnelle, vu l'éloignement de la nouvelle salle des profs, ils demandent que cette salle soient équipés d'un photocopieur

Monsieur le Proviseur répond que suite à leur demande en date du 22 septembre une solution a été trouvée et que ça répondait au besoin énoncé.

Monsieur Poupeau trouve cette solution inenvisageable, la salle étant trop petite et inconfortable, les enseignants réitèrent leur demande, et souhaite une réponse pour le lundi 10 octobre.

Afin d'apporter quelques réponses aux questions posées par messieurs Hamzaoui et Poupeau lors du dernier CA concernant un paragraphe du rapport d'activités (p7)... monsieur le Proviseur a invité messieurs **MARIN** et **PORLAN**, enseignants en froid et clim.

A la question sur la mixité des publics il est répondu qu'effectivement la section froid et clim intègre 8 stagiaires du Greta, mais que la classe ne dépasse jamais 30 élèves que les enseignants sont au nombre de 2 pour encadrer le groupe. Messieurs Porlan et Martin considèrent que ce dispositif est très novateur ces stagiaires ont trouvé du travail.

Ils tiennent à préciser que pour 4 heures d'enseignement avec mixité ils n'ont qu'1 heure rémunérée, et ne sont donc pas payés double.

Monsieur Ribo intervient, il ne rappellera pas sa position sur le greta, les formations doivent être faites à part et pas avec nos élèves. Il souhaiterait que soit communiquée la liste des formations et leur lieu.

Monsieur Mayeur prend la parole pour préciser que pour certains jeunes la formation initiale ne convient pas et qu'il est bon pour eux de mettre en place un dispositif de formation continue que pour sa part il continuerait à mettre en place des formations en alternance et des parcours diversifiés pour les jeunes.

Monsieur Poupeau, considère que toutes les formations mises en place par le Greta devraient être votées en CA, la mixité des publics est un vrai problème.

Monsieur Mayeur répond que les appels d'offres se font en 48 ou 72 heures, il est donc difficile d'attendre la réunion d'un conseil d'administration.

Monsieur Ferré rappelle que la formation continue fait aussi partie de la mission de l'éducation nationale.

1. FONCTIONNEMENT GENERAL

VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur Vidal prend la parole et informe que suite à la dernière réunion sur les voyages, par manque d'éléments chiffrés, le programme annuel n'a pu être arrêté. Il propose de mettre en place une nouvelle réunion.

Un seul voyage est donc mis à l'approbation du conseil d'administration, pour des raisons de calendrier, c'est un voyage de 3 jours dans le Lubéron, organisé par madame Claustre, enseignante de SVT qui va permettre à

44 élèves de l'option MPS de pratiquer les arts et les sciences.....

Le tarif par élève est de 133€ le coût total est de 6 788.00€. Il est prévu un versement de 500€ par la MDL et 432.64€ sur fonds propres pour financer le coût des accompagnateurs.

vote

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Acte N° 5

IMP

Départ de monsieur Mayeur (15 votants)

Monsieur le Proviseur informe que le document n'a pu être transmis qu'après la réunion du conseil pédagogique. Cette année les IMP sont au nombre de 49 contre 55 l'an dernier et qu'il a fallu tenir compte de cette diminution.

Monsieur Hamzaoui considère la diminution des IMP sur l'item aide aux élèves incompréhensible alors que de plus en plus d'élèves sont en difficulté sur la section professionnelle. L'octroi des IMP n'est pas en adéquation avec le travail fourni par les collègues, il souhaite que soient abondée le nombre d'IMP et que celles-ci soient centrées en direction des élèves.

Monsieur Lorre demande à qui sont attribuées les IMP « informatique et communication »

Monsieur Ferré répond qu'elles sont attribuées aux enseignants référents TICE.

Monsieur Ribo considère que tout ce qui touche l'informatique aussi bien la maintenance du matériel que les ressources humaines relèvent plus du domaine de la Région.

Dans l'ensemble les enseignants sont assez mécontents de la dotation d'IMP et de leur répartition.

Vote :

Pour	contre	Abstention
4	7	4

Acte N°8

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FAC DE MEDECINE

Présentation

Monsieur le Proviseur rappelle que les deux conventions, avec la faculté de médecine et l'IUT de Perpignan, s'inscrivent dans le contrat d'objectifs voté au dernier CA « Accroître l'ambition de nos élèves ».

La présente convention signée entre le lycée Pablo Picasso et la fac de médecine de Montpellier concerne les élèves volontaires des classes de premières et terminale des série S

Actions et contenus du partenariat

La mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires et formations en ligne pour les enseignants (à préciser éventuellement) :

Mise à disposition d'éléments de cours de la PACES pouvant être utilisés par les professeurs de l'EPL pour une sensibilisation aux méthodes de travail à mettre en œuvre.

La préparation des lycéens à l'orientation vers l'enseignement supérieur (information - conférences thématiques - journées d'immersion des lycéens - orientation active...) selon les modalités suivantes :

- *présentation de l'ergonomie de la PACES (par des professeurs de la PACES, étudiants second cycle, tuteurs ...)*
- *réflexion sur les métiers du domaine médical (par des médecins en exercice)*
- *hygiène de vie et préparation psychique à l'effort*

et par le biais de deux disciplines support (physique-chimie et SVT)

- *méthodologie de la prise de notes en amph*
- *préparation à l'évaluation sous forme de QCM*
- *gestion d'un important volume de travail.*

et par le rajout des enseignements de philosophie et EMC

- *travaux de réflexion sur un thème de Bioéthique*

Commentaires / débat

Monsieur Lorre s'étonne que cette convention soit portée à l'avis du CA alors même que l'indépendant en faisait état. Il aurait souhaité ne pas l'apprendre par les médias.

Monsieur Ferré répond qu'il a simplement reçu la journaliste et lui a parlé des projets du lycée.

Madame Pageot demande dans quel but cette convention

Monsieur Ferré : il s'agit de préparer les élèves et de leur montrer les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans ces formations, les conforter ou les dissuader de s'orienter dans ces filières afin d'éviter l'échec.

Madame Fosse rappelle que pour les TS les formations médicales font partie des vœux N° 1 des élèves.

Vote : 4 refus de vote - 11 pour

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IUT DEPARTEMENT GIM

Présentation

La présente convention signée entre le lycée Pablo Picasso et l'IUT de Perpignan département GIM concerne les élèves de 1^{ère} et terminale sTi2D pour la mise en place d'une « préparation à l'IUT » afin d'assurer une meilleure réussite.

Il a été constaté que nos élèves de STi avaient des difficultés à suivre les enseignements en IUT, c'est pourquoi dans le cadre du contrat d'objectifs nous souhaitons mettre en place cette convention de partenariat dont les actions et les contenus sont :

☒ Le rapprochement des enseignants et personnels des EPLE/EPLA et des EPCSCP intervenant dans l'information et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants en vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les dernières réformes, mais aussi d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement selon les modalités suivantes :

- mise en place d'une « préparation à l'IUT » en 1^{ère} et terminale STI2D en concertation entre les enseignants du lycée et de l'IUT GIM afin d'assurer une meilleure réussite des élèves volontaires de bac technologique en IUT, sous forme d'heures de cours.

☒ La préparation des lycéens à l'orientation vers l'enseignement supérieur (information - conférences thématiques - journées d'immersion des lycéens - orientation active...) selon les modalités suivantes :

- présentation de l'IUT GIM dans les classes de 1^{ère} et terminale STI2D
- rencontre avec les étudiants de l'IUT GIM.

Vote : 4 refus de vote - 11 pour

II - AFFAIRES FINANCIERES

CONVENTION TIPI (TITRES PAYABLES PAR INTERNET)

Présentation

Monsieur Vidal prend la parole et présente cette convention.

La direction générale des finances publiques propose la mise en service du paiement en ligne des recettes publiques, c'est pourquoi il est demandé aux membres du conseil d'administration de donner leur accord sur la convention « TIPI » qui sera signée entre le lycée et la DGFP.

Cette convention permettra aux familles le paiement en ligne de leur frais de demi-pension. Le coût de l'opération est de l'ordre de 44 cts par transaction qui seront acquittés par le lycée, il précise que la DGFP fera une ristourne la première année.

Monsieur Vidal dit que cette méthode de paiement permettra la diminution des créances et que même avec les frais de transaction le lycée sera gagnant.

Madame Bouzat, parent d'élève demande si les parents auront le choix de payer ou ne pas payer via cette plateforme.

Monsieur Vidal répond que le choix est possible.

Madame Dafurriela demande que soit fait un bilan à la fin de l'année

Vote

pour	contre	abstention
14	1	1

Acte n° 1

CONTRAT LOCATION ET MAINTENANCE COPIEURS SHARP

Présentation

Monsieur Vidal informe que le contrat actuel arrive à échéance en décembre et que nous devons passer un nouveau marché pour la location et l'entretien des photocopieurs

Après étude en commission, l'entreprise SHARP a été retenue.

Ce contrat de location concerne 24 photocopieurs pour une durée de 48 mois, ces photocopieurs seront répartis dans 3 services : 9 administration générale- 12 en pédagogie et 3 pour le greta.

Le loyer sera de 4425.47€ HT par trimestre

Le contrat de maintenance est signé pour la même durée et un coût copie de 0.0033€ HT la copie en noir et 0.030€HT la copie couleur.

Vote

pour	contre	abstention
15	0	0

Acte N° 2

CONTRAT MACHINE SOUS PLI

Présentation

Il s'agit d'un contrat prévu pour une durée de 3ans avec l'entreprise Pitney Bowes à compter du 2 novembre 2016 dont le montant de la location est de 2646€, pour la location et l'entretien d'un matériel de mise sous pli.

Vote

pour	contre	abstention
15	0	0

Acte N°6

CONVENTION CINÉMA

Présentation :

Il s'agit d'une convention entre le lycée et l'institut Jean Vigo pour l'enseignement de l'option facultative cinéma audiovisuel pour une durée d'1 an. Le financement est prévu à moitié par la Drac et l'autre moitié par le lycée soit 1800€ pour chacun.

L'option dispose de 3 niveaux : seconde, première et terminale à raison de 3h semaine par niveau, le taux de l'heure est de 48€ et le nombre d'heures programmables est de 75€.

vote

contre	abstention	Pour
15	0	0

Acte N° 3

CONVENTION THÉÂTRE

Sortie de messieurs Hamzaoui et Ribo 13 votants

Présentation

Il est demandé aux membres du CA de donner leur accord pour une convention entre le lycée et la structure artistique la lanterne pour l'enseignement Théâtre avec la mise à disposition d'intervenants,

Il s'agit de l'enseignement de spécialité à raison de 5h par semaine pour les 1ères et terminales L, de l'option facultative de seconde 1^{ère} et terminale à raison de 2h par semaine et de l'enseignement d'exploration de seconde à raison de 1h30 par semaine.

Le budget s'élève à 9180€ soit 4590€ pour la Drac et 4590€ pour le lycée

Vote

pour	contre	Abstention
13	0	0

Acte N° 4

CONVENTION RESTAURATION

Présentation

La Région propose la mise en place d'un fonds d'aide pour la restauration scolaire afin de répondre aux difficultés économiques des familles et faciliter l'accès à la restauration de tous les lycéens.

Cette convention sera signée pour la durée du 1/09/16 au 31/12/16 et la subvention octroyée est de 13680,00€.

Une avance de 8208€ soit 60% du montant sera versé à la signature de ladite convention, le solde sera versé sur justificatifs de dépenses au moins à hauteur de la subvention.

vote

contre	abstention	Pour
0	0	16

Acte N° 7

QUESTIONS DIVERSES

La liste CGT a souhaité ajouter 3 questions au CA

- Bilan précis des IMP 2015/2016 (personnels concernés, IMP attribuées, missions réalisées, résultats)
- Attribution et ventilation des HSE 2015/2016
- Taux d'occupation des salles à la rentrée 2016
- Solution pour les heures de maths en terminale

- Concernant le bilan précis des IMP monsieur le Proviseur s'engage à en faire part aux enseignants après avoir consulté les différentes personnes ayant bénéficié d'IMP.
- Concernant l'attribution et la ventilation des HSE, le délai imparti pour la réponse étant très court celle-ci sera donnée au prochain CA.
- Idem pour le taux d'occupation des salles mais madame Fosse peut déjà affirmer qu'elles sont occupées à environ 71.19%

Quant à la solution pour les heures de maths madame FOSSE a bloqué, en concertation avec monsieur Mourre, coordonnateur de maths un troisième créneau pour les math en TL.

Monsieur le proviseur rajoute une autre question diverse qui avait été soulevée par les enseignants : la durée des récréations. Un nouvel horaire des sonneries a donc été proposé et porté au vote.

Pour : 15 - contre : 1 - abstention : 2

HORAIRE DES SONNERIES

	Début des cours	Fin des cours
matin	8h00	8h52
	8h56	9h48
	10h06	10h58
	11h02	11h54

après-midi	12h56	13h48
	13h52	14h44
	14h48	15h40
	15h57	16h49
	16h53	17h45

La séance est levée à 21h

Le président



D.FERRÉ

La secrétaire de séance

B.BORIES

MOTION PORTEE PAR LES ENSEIGNANTS

Monsieur le Proviseur, Mesdames les proviseuses adjointes, Monsieur l'intendant, Mesdames, Messieurs élus des agents, Monsieur le chef des travaux, Mesdames, Messieurs élus des collectivités territoriales, Mesdames, Messieurs élus des représentants des élèves, Vous tous ici présents n'êtes pas sans avoir que le Lycée dont nous sommes tous les représentants élus ou de droit est en restructuration depuis de nombreuses années. Ainsi, l'état et la région ont décidé d'un commun accord d'une fusion entre le lycée d'enseignement général et technologique et le lycée d'enseignement professionnel.

Cette fusion s'est traduite par des économies d'échelle, tant au niveau des structures que du personnel. Nous n'y reviendrons pas ici. Dans une structure de presque 8 hectares, nous ne possédons depuis la rentrée 2016 qu'une salle officielle des professeurs, juxtée par la seule salle de reprographie des enseignants du bâtiment A et B. Ce choix, arrêté de longue date était connu de tous : il est symbolique, puisqu'il matérialise la fusion des personnels enseignants. D'ailleurs, aucun enseignant n'y était défavorable. L'idée était louable, sur le papier...

Malheureusement, en prenant en compte l'immensité de l'établissement et les temps de déplacements engendrés par la nouvelle implantation de la salle des professeurs, le choix arrêté s'avère à bien des égards catastrophique pour les enseignants des bâtiments A et B de la SEP (regroupant les mathématiques, la physique, les lettres, les langues, l'histoire-géographie, l'économie-gestion). Depuis plus d'un mois, nous constatons que la salle proposée est désaffectée par un très grand nombre de collègues. Ce n'est pas un choix, c'est seulement tributaire de son implantation :

- A 8 heures, les collègues vont directement dans leurs salles, sans se rencontrer.
- A 10 heures, pendant la récréation, les enseignants n'ont plus le temps suffisant pour s'y rendre, et s'accorder une véritable pause.
- A 15 heures, le même phénomène se produit.
- Enfin, à la sortie des classes, les collègues se rendent directement à leur véhicule, sans repasser par la salle nouvellement affectée, diamétralement opposée des parkings.
- Enfin, et s'ils s'y rendent, ces moments privilégiés sont transformés en course contre la montre, particulièrement s'ils doivent de surcroît effectuer des photocopies.
- Nous rajouterons que depuis la journée de prérentrée du 31 août dernier, de nombreux enseignants ont fait remonter qu'ils n'ont pas revu ni échangé avec un grand nombre de leurs collègues.

La salle des professeurs dépasse largement le cadre d'une salle de repos. Elle est un lieu stratégique d'un établissement, où se croisent les équipes, où l'information circule, où les enseignants construisent l'identité d'un établissement. Lieu de sociabilité, lieu de travail, lieu pédagogique, la salle des professeurs est souvent garante de la qualité du service public rendu. On s'y repose, mais on y travaille aussi beaucoup. De plus, tous les services s'y rencontrent.

La fonction publique s'est engagée, comme le stipule l'article L 4121.2 du code du travail, à mettre tout en œuvre pour combattre les risques psychosociaux, particulièrement en étant vigilant en ce qui concerne les conditions de travail. Ce n'est plus l'obligation de moyens, mais celle des résultats qui engage l'employeur. La disparition de la salle des professeurs de la SEP conjointe à l'éloignement de la nouvelle salle attribuée ne peut qu'aggraver les risques dans notre établissement, risques qui commencent à être transmis au CHSCT.

Après un premier échange le 22 Septembre, suite à un courrier daté du 8 Septembre vous faisant part de l'urgence de la situation, 41 enseignants ont voté un texte montrant leur volonté de réintégrer temporairement la salle des professeurs de la SEP dans l'attente d'une solution viable. A ce jour, ce courrier n'a pas eu de réponse officielle.

Lors de cet entretien du 22 septembre, nous vous avons informé que la meilleure alternative était à nos yeux la salle de l'angle du CDI : elle est dotée d'un point d'eau, relativement spacieuse et ouverte sur l'extérieur.

La semaine dernière, votre volonté semblait vouloir transformer le laboratoire de lettres-histoire-géographie en salle de repos pour les enseignants des bâtiments A et B de la Section d'enseignement professionnel. Vous en avez informé la documentaliste, qui dans un courrier vous a expliqué les raisons de son opposition à un tel projet. Dans cette optique, vous avez fait part de votre volonté d'engager des travaux pour percer le bâtiment d'une porte extérieure. Cette salle, située derrière le CDI, faisant une vingtaine de mètres carrés, ne peut absolument pas nous satisfaire. (exigüité, dérangement pour le CDI, chaleur incessante des lieux...).

Nous sommes au moins une quarantaine d'enseignants touchés par la fermeture de la salle des professeurs du bâtiment A et B, et qui fréquentaient assidûment ce lieu.

Nous sommes tout autant à avoir besoin d'un photocopieur facilement accessible. Nous sommes enfin majoritaires à croire que la vie d'un établissement repose aussi sur une salle commune accessible, agréable, vivable.

Monsieur le Proviseur, vous n'êtes pas responsable des choix établis avant votre arrivée, et nous en sommes pleinement conscients. En ce sens, vous pouvez aussi rectifier une erreur d'appréciation de la part de ceux qui ont cru qu'une seule salle officielle des professeurs était viable. Officielle, car nous ne comprenons pas pourquoi certains secteurs disposent encore de leur salle, alors qu'on nous oppose une manque de place pour rétablir un lieu convivial à la hauteur de nos attentes (espace, photocopieur, accessibilité...).

Pour toutes ses raisons, que vous connaissez, et qui relèvent du bon sens, nous vous sollicitons aujourd'hui pour que vous répondiez à nos doléances : la création d'une salle de repos à la hauteur du nombre de personnels affectés par cette disparition, véritable salle d'appui décemment accessible pour les photocopies et surtout propice aux échanges informels, temps fondamentaux du travail en équipe.

Nous souhaitons trouver une solution rapidement, et attendons une réponse de votre part le lundi 10 octobre 2016.

Veuillez croire, Monsieur le Proviseur, à l'attachement que nous portons au service public et à la qualité du service rendu.

